

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 14 DECEMBRE 2023
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2023-05-23-HABITAT (8.5) - AVENANT DE PROLONGATION AU PROGRAMME SARE: SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE

DATE DE CONVOCATION : 7 DECEMBRE 2023

DATE DE PUBLICATION : 19 DECEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth (ayant la procuration de MATTE Jean-François), STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VAILLANT Pascal (ayant la suppléance de VARIS Pierre), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTNER David, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BROUSSIER Cyril (ayant la suppléance de MANSUY Thierry), MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, CHAPUY Jacques (ayant la suppléance de DEPAILLAT Bernard), HENNEBERT Philippe, COLIN Xavier, HARMAND Alde (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de MOREAU Jean-Louis), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), HEYOB Olivier (arrivé à compter de la 2023.05.13 et ayant la procuration de MASSELOT Catherine), DE SANTIS Fabrice (ayant la procuration de ERDEM Olivier), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge, BONJEAN Myriam, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), SIMONIN Hervé, CAULE Emeline (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	VARIS Pierre, SEGALT Jean-François, PREVOT Vincent, RADER Audrey-Helen, MANSUY Thierry, DEPAILLAT Bernard, MATTE Jean-François, MOUROLIN Patrick, ORDITZ Jackie, ASSFELD LAMAZE Christine, EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier,
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2023-05-12 : 8 avis de procuration. De la 2023-05-13 à la fin : 9 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Patricia WINIARSKI
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2023-05-12 : 56 Présents. De la 2023-05-13 à la fin : 57 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2023-05-12 : 64 Votants. De la 2023-05-13 à la fin : 66 Votants.

Convergeant avec sa politique de rénovation de l'habitat et répondant aux enjeux du Plan Climat Air Energie Territorial, la CC2T a signé une convention avec le Pays pour le financement du « Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique » (SARE) de la Région Grand Est, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Afin de pérenniser cet outil auprès des ménages du territoire qui le sollicitent de manière significative, il est proposé de proroger ladite convention jusqu'au 31 décembre 2024 en conservant les objectifs annuels inscrits pour 2023, à savoir :

Types d'actes	Objectifs annuels 2023	Réalisés 2023 (au 31/10)	Objectifs annuels 2024
A1 <i>Prise de contacts, informations générales ...</i>	475	606	475
A2 <i>Conseils personnalisés, permanence...</i>	200	220	200
A4 <i>Visite de logements</i>	104	75	104

Cette prolongation d'une année supplémentaire induit, pour la CC2T, une contribution globale en 2024 de **14 138,00 €** (selon PFIA).

Si les objectifs de nombre d'actes ne sont pas atteints (et donc le co-financement par l'Etat via les CEE non apporté), un principe de coresponsabilité s'applique entre les EPCI et Lorraine Energie Renouvelable (LER) -porteuse de SARE- selon un ratio 60% / 40% afin de ne pas faire porter le déficit financier uniquement à LER.

Vu la Commission Urbanisme et Habitat du 16 novembre 2023,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Autoriser le Président à signer l'avenant de prolongation de la convention SARE, selon les modalités mentionnées ci-dessus,**
- **Autoriser le Président à verser la participation annuelle de la CC2T au dispositif SARE de 14 138,00 € selon les précisions apportées,**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX